
La protection de l'enfance en Outre-mer

ETAT DES LIEUX ET PHÉNOMÈNES ÉMERGENTS

Octobre 2020

SOMMAIRE

INTRODUCTION	/ page 3
I/ LES ELEMENTS DE CONTEXTE	/ page 4
1/ Les données démographiques	/ page 4
2/ Des populations en situation de précarité	/ page 4
3/ De fortes inégalités dans l'accès aux services publics et aux soins	/ page 5
II/ DES PROBLEMATIQUES COMMUNES	/ page 6
1/ Le décrochage scolaire et l'illettrisme	/ page 6
2/ Des phénomènes de délinquance, de violence et d'addiction	/ page 6
3/ Les difficultés de recrutement	/ page 7
III/ LA GUYANE ET MAYOTTE : UNE SITUATION CRITIQUE	/ page 8
1/ La protection de l'enfance en Guyane	/ page 8
1.1 Un dispositif territorial qui peine à se stabiliser	/ page 9
1.2 Des enfants et adolescents aux problématiques lourdes	/ page 10
2/ La protection de l'enfance à Mayotte	/ page 11
2.1 Les mineurs non accompagnés et enfants en errance	/ page 11
2.2 Un dispositif encore insuffisant malgré une montée en puissance	/ page 11
2.3 Une situation qui engendre une explosion de la délinquance	/ page 12
IV/ LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN GUADELOUPE	/ page 13
1/ Les violences faites aux enfants	/ page 13
2/ Des jeunes filles en grande souffrance	/ page 13
3/ Des adolescents avec des fragilités psychiques impliqués dans des actes de délinquance graves	/ page 13
V/ LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN MARTNIQUE	/ page 15
1/ Une insuffisance des dispositifs de prévention, médico-sociaux et de pédopsychiatrie	/ page 15
2/ Les difficultés liées à la scolarité, à l'insertion professionnelle et au passage à l'âge adulte	/ page 16
VI/ LA PROTECTION DE L'ENFANCE A LA REUNION	/ page 17
1/ Des climats familiaux dégradés	/ page 17
2/ Les parcours difficiles des femmes et le manque de prise en charge	/ page 17
3/ Un déficit de réponse adaptée pour les enfants présentant des problématiques multiples	/ page 18
VII/ FOCUS SUR LA CRISE SANITAIRE	/ page 19
1/ Les difficultés liées aux conditions sanitaires, économiques et sociales	/ page 19
2/ Le confinements et les risques de violences intrafamiliales	/ page 19
3/ Le confinement et le décrochage scolaire	/ page 20
4/ Les établissements et services de la protection de l'enfance	/ page 20
CONCLUSION	/ page 21
REFERENCES	/ page 22
LISTE DES SIGLES UTILISES	/ page 23

INTRODUCTION

La protection de l'enfance dans les départements ultramarins est un sujet peu évoqué dans les politiques publiques. **Faiblement représentés dans les instances nationales**, les représentants de ces territoires n'ont pas suffisamment d'espaces de dialogues pour exprimer le ressenti, les difficultés et les besoins de leur population.

Pourtant, les mesures issues des politiques nationales s'appliquent à quelques exceptions près aux départements ultramarins. Les adhérents expliquent notamment que **certaines dispositions et directives sont en pratique impossibles à appliquer**, et ce pour des raisons économiques, sociales ou encore culturelles.

La CNAPE, dont de nombreux adhérents œuvrent dans les départements et régions d'Outre-mer, s'est pleinement saisie de cette question. Sont présentés dans ce rapport un état des lieux incluant les problématiques et les phénomènes émergents qu'ils constatent sur les territoires suivants : **Guyane, Martinique, Guadeloupe, La Réunion et Mayotte**.

La réalisation de ce travail n'a été possible que grâce à la mobilisation des associations adhérentes à la CNAPE présentes dans ces territoires. Plusieurs personnes ressources ont également permis d'étayer les propos développés ci-dessous.

Dresser un état des lieux de la protection de l'enfance en Outre-mer suppose en premier lieu de rappeler les données contextuelles et les problématiques territoriales communes. En effet, ces départements présentent des **spécificités qui ne peuvent être ignorées et qui ont des conséquences sur les conditions de vie des enfants**.

Le rapport présente ensuite la situation particulière de la protection de l'enfance en Guyane et à Mayotte suivi d'un focus sur chacun des territoires ultramarins.

La question spécifique de la protection de l'enfance en Outre-mer fera l'objet d'un **second rapport** dans lequel **seront énoncées des préconisations et présentées des pratiques et expériences identifiées qui sont à valoriser et à développer**.

L'objet de ces deux rapports est d'éclairer les politiques publiques sur les réalités de terrain et de permettre un échange de pratiques entre les collectivités.

I – LES ELEMENTS DE CONTEXTE

1. Les données démographiques

Au 1^{er} janvier 2020, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) estimait à plus de deux millions le nombre de personnes vivant dans les départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion), soit environ **3,2% de la population française**. Ces départements sont **majoritairement jeunes** : le pourcentage de la population ayant moins de 25 ans est de 48,6% en Guyane, de 60,2% à Mayotte, et de 35,5% à la Réunion alors qu'il est de 29,3% en France métropolitaine. Ces taux sont néanmoins moins élevés en Guadeloupe avec 28,8% et Martinique avec 25,9%.¹

L'INSEE indique également que les structures familiales sont différentes en Outre-mer où les **familles monoparentales** représentent 30% à 41% des familles, alors que la moyenne nationale est de 21%. Dans 90% des cas, la famille monoparentale est portée par la mère² et présente une situation de précarité accentuée.

Par ailleurs, les femmes ont des enfants beaucoup plus tôt qu'en métropole. Les **naissances précoces sont très fréquentes** dans les départements d'Outre-mer. En 2018, 10,2% des naissances en Guyane sont précoces, 9,9% à Mayotte, 5,6% à la Réunion, 3,9% en Martinique et 3,1% en Guadeloupe alors qu'elles ne représentent que 1,2% des naissances en métropole.³

Enfin, il faut noter que les territoires ultramarins présentent une **grande diversité culturelle⁴ et une richesse linguistique** : les Outre-mer comprennent 50 des 75 langues régionales de France.⁵

2. Des populations en situation de précarité

Si le **taux de pauvreté** en France métropolitaine est de 14%, il s'élève à 33% en Martinique, 34% en Guadeloupe, 42% à la Réunion, 53% en Guyane et 77% à Mayotte⁶.

Ces territoires présentent également des difficultés à créer de l'emploi, ce qui se traduit par des **taux de chômage forts** (18% à 23% selon les départements, 35% à Mayotte, contre 9% en métropole)⁷ et des phénomènes d'exclusion sociale. Les prestations sociales et familiales jouent donc « *un rôle important pour la cohésion sociale* », constituant les seules ressources d'un grand nombre de ménages.⁸ Le chômage de masse touche particulièrement les jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle très fortes. Nous verrons plus tard que cela n'est pas sans conséquence sur leur scolarité.

Beaucoup de familles sont dans des situations très précaires, aggravées par de mauvaises conditions de logement (logements insalubres et/ou surpeuplés), **d'alimentation ou encore**

¹ Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012692>

² Disponible sur : <https://la1ere.francetvinfo.fr/les-familles-monoparentales-surrepresentees-connaissent-des-difficultes-accentuees-dans-les-outre-mer-339203.html>

³ Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4211194>

⁴ Sénat, *Rapport d'information sur la situation des départements d'Outre-Mer*, 2009, p. 395

⁵ Conseil économique, social et environnemental, *Valorisons les langues des Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale*, 2019, P. 6

⁶ Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4622377>

⁷ Défenseur des Droits, *Les Outre-mer face aux défis de l'accès aux droits*, 2019, p.6

⁸ Gautier A., *Le long chemin vers l'égalité des droits sociaux pour tous les français*, Informations sociales, n°186, 2014, pp 68-77

d'accès à l'eau et/ou à l'électricité, faute de ressources suffisantes de la famille et/ou du territoire. Le Défenseur des droits avait d'ailleurs souligné les problématiques des populations d'Outre-mer confrontées « à un inégal accès à l'eau potable et à un système d'assainissement obsolète⁹ » ne permettant pas de répondre aux besoins de la population.

3. De fortes inégalités dans l'accès aux services publics et aux soins

- L'accès aux soins

L'ensemble des services publics dont la sécurité sociale, l'Education nationale, les forces de l'ordre, la justice mais également l'hôpital¹⁰ sont insuffisamment dotés, souvent mal répartis, et donc peu accessibles. **L'accès aux soins reste particulièrement insuffisant.** Beaucoup de personnes en situation précaire renoncent à se soigner en raison des coûts que cela engendre, mais également des contraintes territoriales : les habitants des communes isolées souffrent de l'inégale répartition des équipements de santé et de leur manque d'accessibilité. Ces problématiques sanitaires se cumulent à celles liées à la précarité, au climat (paludisme, dengue, etc.) ou encore à un environnement très pollué par l'activité humaine.

Par conséquent, les territoires ultramarins présentent **une surmortalité infantile et maternelle**, une espérance de vie plus faible qu'en métropole, de plus forts taux de maladies infectieuses, d'obésité, de diabète, etc. **Le manque de dispositifs sanitaires et de Protection Maternelle et Infantile (PMI) ont notamment mené à « une dégradation inquiétante du suivi prénatal et de la protection de la santé des enfants. »¹¹**

Enfin, concernant l'accompagnement du handicap, l'insuffisance des équipements entraîne des délais d'attente importants de prise en charge médico-sociale et de réponses à une scolarisation adaptée. Cette insuffisance de dispositifs se couple avec des représentations persistantes et discriminatoires envers les personnes en situation de handicap. Ces deux facteurs favorisent **leur isolement et leur manque d'accompagnement.** De nombreux parents refusent d'orienter leurs enfants handicapés vers des structures adaptées, quand elles existent, du fait des représentations socio-culturelles très prégnantes.

- L'accès aux services administratifs

Beaucoup d'ultramarins peinent à accomplir leurs démarches administratives. Le développement insuffisant des transports publics, le coût des déplacements et le manque de personnels dans les administrations constituent des freins qui dans un tel contexte semblent insurmontables.

La répartition des services administratifs sur le territoire est très inégale. Pour répondre à ce problème, certains services sont dématérialisés. Néanmoins, une grande partie de la population n'a pas accès à une connexion internet ou à du matériel informatique. Beaucoup de personnes renoncent donc à réaliser leurs démarches administratives.

Ainsi, les territoires ultramarins comptent une population jeune, aux caractéristiques familiales spécifiques, et majoritairement en situation de précarité. L'accès aux droits et à la santé est insuffisant. Ces spécificités ne sont pas sans incidence sur la protection de l'enfance.

⁹ Défenseur des Droits, *Les Outre-mer face aux défis de l'accès aux droits*, p. 9

¹⁰ Ibid, p.18

¹¹ Ibid, p.8

II – DES PROBLEMATIQUES COMMUNES

Du fait de leur éloignement géographique et du décalage horaire, les départements d'Outre-mer peinent à communiquer avec les institutions nationales de France métropolitaine et les autres institutions ultramarines. Cela rend difficile les échanges et la réflexion sur les différentes problématiques départementales. **Les politiques nationales concernant l'enfance et la jeunesse sont souvent difficiles à décliner pour ces territoires aux nombreuses spécificités.**

Certaines difficultés sont communes à l'ensemble des territoires ultramarins et nécessitent d'être prises en compte afin d'adapter au mieux les réponses nationales à leurs besoins.

1. Le décrochage scolaire et l'illettrisme

L'illettrisme et la faible maîtrise des compétences scolaires basiques dans les territoires d'Outre-mer est un phénomène très important. Pour exemple, les jeunes de 17 ans qui présentent des difficultés pour lire représentent 30% à 73% de la population ultramarine selon les territoires, alors que la moyenne nationale est de 9,6%.¹² De nombreux enfants et adolescents sont en situation de **décrochage scolaire et présentent des difficultés d'apprentissage**, pouvant s'expliquer en partie par la carence de personnels enseignants qualifiés.

Certains adhérents de la CNAPE notent également la **forte désillusion des jeunes : ils savent que leur insertion dans l'emploi va être très compliquée du fait du taux de chômage élevé, ce qui affecte grandement leurs espoirs et donc leur motivation.** Ces facteurs renforcent l'exclusion sociale et professionnelle des jeunes qui sont dans les situations les plus précaires.

A l'inverse, les jeunes qui ont plus de facilités dans leur scolarité sont souvent tentés de partir étudier ou travailler en métropole, où ils pourront bénéficier de formations ou d'offres d'emplois plus adaptées à leur ambition. Certains peuvent néanmoins rencontrer des difficultés : problèmes financiers, effets discriminatoires subis en métropole, éloignement familial, etc.

Ainsi, les jeunes les plus en difficulté, souvent issus de familles précaires restent sur le territoire alors que les jeunes partis en métropole, plus diplômés, ont tendance à y rester.

2. Des phénomènes de délinquance, de violence et d'addiction

Les territoires ultramarins sont plus exposés aux actes de délinquance que la métropole, notamment en ce qui concerne la **délinquance des mineurs**. Le nombre de victimes de vols violents par habitant y est considérablement plus élevé.¹³ Les adhérents de la CNAPE notent une forte proportion de vols à l'arrachée et de cambriolages avec des auteurs armés. Les ultramarins expriment globalement un sentiment d'insécurité.

Les jeunes qui commettent ces actes de violence sont souvent en situation de décrochage scolaire, sous l'influence de phénomènes de bandes, et présentent des problématiques addictives (au cannabis et à l'alcool notamment).

¹² Disponible sur : <https://la1ere.francetvinfo.fr/2015/05/06/entre-30-et-75-des-jeunes-outre-mer-rencontrent-des-difficultes-pour-lire-253659.html>

¹³ Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, *Insécurité et délinquance en 2019 : bilan statistique*, 2019, p. 178

Par ailleurs, le nombre de violences physiques (coups et blessures volontaires), de violences sexuelles (viols, tentatives de viols, harcèlements et attouchements sexuels) et d'homicides est plus élevé qu'en métropole.¹⁴ **Les femmes sont particulièrement exposées aux violences sexistes et sexuelles dans les territoires d'Outre-mer.** En effet, les stéréotypes de genre y sont encore très présents. Ces violences peuvent expliquer l'importance des grossesses précoces non désirées et des interruptions volontaires de grossesse (IVG), en prenant également en compte l'accès insuffisant à la contraception.¹⁵

Le manque de dispositifs de garde d'enfants, empêchant les mères de suivre des études et/ou de travailler, aggrave leurs difficultés.

Enfin, les violences physiques dans la sphère familiale sont plus nombreuses que dans l'Hexagone.¹⁶ Elles concernent les femmes mais aussi les enfants. Le Défenseur des droits a mis en lumière « *les défaillances dans la prévention et la lutte contre les maltraitances physiques et sexuelles, que ce soit dans le cadre familial ou scolaire ou au sein des familles et structures d'accueil.* »¹⁷

En Outre-mer, certaines formes de violences sur les enfants sont encore majoritairement considérées comme des « **violences éducatives** » ou des « *châtiments corporels* », justifiés par leurs auteurs par la nécessité de les éduquer.

Les associations adhérentes déclarent que les violences intrafamiliales sont souvent en lien avec l'usage intensif de l'alcool par un parent, notamment dans les familles en situation de grande précarité. En effet, il apparaît que la consommation d'alcool de la population adulte est moins répandue qu'en métropole mais plus sévère et concentrée.¹⁸ A ce sujet, les professionnels déplorent le **manque de structures de soutien à la parentalité et de prévention des violences**, déployées de manière déséquilibrée sur le territoire, et ne permettant pas de répondre aux besoins exacerbés des territoires en raison de leurs spécificités : monoparentalité, précarité, etc.

3. Les difficultés de recrutement

Comme évoqué précédemment, les personnes les plus diplômées ont tendance à partir en métropole où elles pourront bénéficier de formations et/ou d'emplois adaptés à leurs capacités et ambitions. Ce phénomène engendre des **difficultés à recruter des personnes qualifiées** dans les territoires ultramarins.

Ainsi, les adhérents déplorent un **manque d'offres de formations locales des professionnels** pour assurer l'accompagnement de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Ils peinent à recruter et regrettent de ne pouvoir embaucher des professionnels locaux qualifiés qui présenteraient un atout car connaissant les cultures et les langues territoriales.

¹⁴ Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, *Insécurité et délinquance en 2019 : bilan statistique*, 2019, p. 180

¹⁵ Sénat, *Rapport d'information sur les violences faites aux femmes dans les Outre-Mer*, 2020

¹⁶ Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, *Insécurité et délinquance en 2019 : bilan statistique*, 2019, p. 181

¹⁷ Défenseur des Droits, *Les Outre-mer face aux défis de l'accès aux droits*, 2019, p.12

¹⁸ Observatoire français des drogues et des toxicomanies, *Drogues et addictions dans les Outre-mer : état des lieux et problématiques*, Juin 2020, p. 27

III – LA GUYANE ET MAYOTTE : UNE SITUATION CRITIQUE

Avant d'aborder les territoires de Mayotte et de la Guyane, il convient de s'intéresser aux points communs qu'ils présentent et qui expliquent pourquoi ils sont aujourd'hui dans une situation si critique.

Ces deux collectivités sont les plus fortement marquées par la précarité et le chômage. Un grand nombre de familles vivent dans des logements insalubres, surpeuplés et sans accès à l'eau.

Elles ont une **croissance démographique extrêmement forte**. Selon l'INSEE, la population à Mayotte s'accroît de 3,8% par an en moyenne. Ce taux est de 2,6% en Guyane. A titre de comparaison, il est de 0,3% pour la France entière. Cette croissance s'explique par deux facteurs : le **fort taux de natalité** et l'importance des **flux migratoires vers ces territoires**. En effet, en 2017, on estimait que 48% de la population totale de Mayotte et 39% de la population de Guyane était étrangère.¹⁹ Du fait du taux de natalité important, **plus de la moitié de la population est en âge d'être scolarisée**, à l'école ou dans l'enseignement supérieur. Ainsi, **l'Education nationale rencontre des difficultés pour répondre au flux constant d'enfants à scolariser**. Il n'y a pas suffisamment de places. De plus, les établissements scolaires sont mal répartis. Les enfants des territoires les plus isolés sont les premiers à être non-scolarisés du fait d'une impossibilité à se rendre dans les écoles.²⁰

De la même manière, **les dispositifs de protection de l'enfance peinent à faire face aux nombreux mineurs nécessitant un accompagnement**, qu'il s'agisse des mineurs non accompagnés (MNA) présents sur le territoire ou de mineurs français.

En conséquence, on constate dans ces territoires une **montée importante des phénomènes de délinquance**. En effet, en raison de la non-scolarisation, de la précarité dans laquelle ils vivent, des taux de chômage extrêmes auxquels ils vont être confrontés et du défaut d'accompagnement adapté par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE), ces jeunes sont bien souvent livrés à eux-mêmes, sans perspective d'amélioration de leur situation ou de leur avenir.

1. La protection de l'enfance en Guyane

La Guyane est le plus vaste territoire d'Outre-mer et présente un maillage territorial insuffisant. Cela se traduit par **des populations très isolées qui peinent à accéder aux différents services**. De nombreux enfants résident dans des communes trop éloignées des établissements scolaires. Par conséquent, ils ne sont pas scolarisés ou bénéficient d'un accueil au sein d'une « *famille hébergeante* » plus proche de l'école. Cette problématique concerne notamment **les populations autochtones qui souffrent d'une grande précarité et font face à de nombreuses discriminations**.²¹ C'est le cas également pour les migrants présents en Guyane, venant principalement d'Haïti, du Suriname et du Brésil. Parmi eux, de **nombreux MNA** sont présents, souvent en quête d'une scolarisation ou de soins. Ces derniers ne sont pas identifiés par les acteurs de l'enfance, et notamment par les services de protection de l'enfance.²²

¹⁹ Disponible sur : <https://la1ere.francetvinfo.fr/mayotte-48-population-est-etrangere-ratio-inedit-france-677543.html>

²⁰ Défenseur des Droits, *Les Outre-mer face aux défis de l'accès aux droits*, 2019, p.10

²¹ Ibid, p.21

²² Commission consultative des droits de l'homme, *Avis « Droits des étrangers et droit d'asile dans les Outre-mer : Le cas de la Guyane et de Mayotte »*, 2017

1.1 Un dispositif territorial qui peine à se stabiliser

La collectivité territoriale de Guyane, issue de la fusion en 2015 de la région et du département, rencontre des difficultés dans sa mission de protection de l'enfance. Pour cause, le dispositif est sujet à des dysfonctionnements organisationnels.

- Des conditions de travail inadaptées

Tout d'abord, les adhérents déplorent un **manque de moyens mis en œuvre pour les services de l'ASE et de la PMI**. Certains services sont situés dans des locaux inadaptés avec du matériel informatique qui ne correspond pas aux besoins.

Par ailleurs, on constate un **manque de personnels**, notamment de personnels pluridisciplinaires, ainsi qu'un turn-over important des agents de la collectivité qui sont peu formés. Ceux qui interviennent auprès des enfants ont en charge un grand nombre de situations réparties dans plusieurs communes, ce qui implique des temps de trajets parfois très longs. **Le travail partenarial n'est pas effectif** et les professionnels doivent accomplir de nombreuses tâches en polyvalence, rendant leur quotidien très lourd ce qui est facteur de démotivation.²³

Les **assistants familiaux, principale solution d'accueil des enfants confiés à l'ASE**, se sentent peu soutenus par les services de la collectivité, leurs relations étant dégradées. De plus, du fait d'un manque de dispositifs, ils accueillent bien souvent un nombre d'enfants supérieur à la limite légale (3 enfants par famille), allant parfois **jusqu'à 10 enfants par famille d'accueil**.

- Les conséquences sur la qualité des services destinés aux enfants

On note une **difficulté à agir de manière préventive** du fait d'un manque de personnel, de temps et de moyens. Cela entraîne une aggravation des situations qui sont souvent repérées tardivement. Par ailleurs, les **délais de traitement des informations préoccupantes (IP) sont trop longs**, ne permettant pas entretemps de garantir la sécurité des enfants dont les situations sont signalées. De la même manière, **les services d'actions éducatives à domicile (AEMO) sont en suractivité**, notamment concernant les adolescents, ce qui entraîne des **retards dans la mise en œuvre des mesures voire leur non-exécution**.

Les visites en présence d'un tiers sont également peu assurées faute de dispositifs dédiés.

Les **structures propres à la protection de l'enfance sont trop peu nombreuses**. Les adhérents craignent que cela devienne extrêmement problématique dans les prochaines années au regard de la croissance démographique.

Enfin, on constate **une insuffisance des dispositifs sanitaires, médico-sociaux, psychiatriques, de prévention des addictions**, pour les enfants comme pour les adultes.

L'ensemble de ces problématiques ne **permet pas de diversifier les réponses et d'adapter les accompagnements au regard des besoins des enfants confiés**. Pourtant, ces enfants présentent des problématiques complexes qui nécessitent une prise en charge contenante et pluridisciplinaire.

²³ Observatoire départemental de la protection de l'enfance en Guyane, *La situation critique de la protection de l'enfance en Guyane : Une impérieuse nécessité d'agir*, 2015, p. 19

1.2 Des enfants et adolescents aux problématiques lourdes

De manière générale, **les durées de placement sont longues**. Cela s'explique par les motifs de placement qui sont souvent des négligences parentales en lien avec des situations de précarité ou des violences sexuelles au sein de la sphère familiale, ne permettant pas d'envisager un retour au domicile.

Les adhérents alertent sur **l'importance des violences sexuelles** (viols, inceste, etc.) faites aux enfants qui représentent une partie non négligeable des motifs de placement, et explique les forts taux de grossesses précoces et d'IVG des mineures en Guyane.²⁴ Les violences faites aux femmes sont également importantes.

En outre, les professionnels constatent que les adolescents et les jeunes majeurs présentent une **grande souffrance psychique**, liée en partie à une absence de perspectives et à un taux de chômage important. Les jeunes sont déscolarisés, ne bénéficient d'aucun dispositif d'accompagnement vers l'emploi et ont accès à des offres de formation restreintes.

Ils présentent souvent des **problématiques addictives** : cannabis, alcool, crack, etc. Il faut noter que **la Guyane est une plateforme de la drogue et que certains mineurs et jeunes majeurs sont victimes du phénomène des mules** qui consiste à ingérer des drogues pour les transporter vers la métropole. Dans certains cas, les jeunes le font pour gagner de l'argent et se nourrir. Dans d'autres, ils sont contraints à le faire par les réseaux de trafics.

Ces différentes problématiques se traduisent également par une forte délinquance : vols violents, violences physiques, agressions sexuelles, etc.

FOCUS SUR LA JEUNESSE AMÉRINDIENNE

Les communautés amérindiennes de Guyane rassemblent près de 10 000 personnes. **Ces populations sont, pour la plupart, privées d'eau potable, d'électricité, d'accès au téléphone et à un réseau internet. Elles rencontrent également de grandes difficultés pour accéder à leurs droits**, notamment à la santé ou à l'éducation, du fait de l'éloignement géographique de leur lieu de vie et difficilement accessible (en pirogue exclusivement), et d'une situation de précarité.

De plus, elles sont **victimes de fortes discriminations et de stigmatisations**.²⁵ Ces populations « *abandonnées de la République* » voient leurs jeunes enfants éloignés du fait de l'inexistence de dispositif scolaire ou social à proximité, et éprouvent donc une méfiance envers les services de la collectivité.

Depuis les années 2000, ces populations connaissent une recrudescence des suicides de jeunes, voire d'enfants. En effet, le **taux de suicides des jeunes est 10 à 20 fois supérieur à celui de la métropole**.²⁶ Les causes sont multiples : éloignement familial, absence de perspective, isolement, précarité économique et sociale, trouble identitaire et culturel, souffrance psychique, addictions, etc.

²⁴ Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, *Chiffres clés de la Jeunesse en Guadeloupe*, 2018, p.32

²⁵ Rapport parlementaire, *Suicides des jeunes Amérindiens en Guyane française : 37 propositions pour enrayer ces drames et créer les conditions d'un mieux-être*, 2015, p. 8

²⁶ Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, *Illettrisme, insertion professionnelle, santé : des défis pour les politiques de jeunesse en Outre-mer*, 2018, p. 23

2. La protection de l'enfance à Mayotte

Mayotte est devenu le 101^{ème} département français en 2011. L'île souffre de **retards importants de développement économique et social** qui se cumulent à une forte croissance démographique. Bien que de nombreux services et infrastructures se soient développés ces dernières années, ils restent insuffisants, en termes de transports, de santé et d'aide sociale notamment. Une grande partie de la population vit dans une **situation très précaire**, dans des **habitats insalubres** et connaît **d'importantes difficultés alimentaires**.

2.1 Les mineurs non accompagnés et enfants en errance

A Mayotte, on estime à **plus de 4 000 le nombre de MNA et ce chiffre ne cesse d'augmenter**.²⁷ Parmi eux, plusieurs centaines d'enfants sont **sans référence adulte**, en errance totale. D'autres sont confiés à des « adultes apparentés ou non »²⁸, pratique de plus en plus courante qui n'est pas sans poser problème, notamment du fait d'une absence de délégation d'autorité parentale.²⁹ Cette situation est liée au **maintien d'un ou des parents ou à la reconduite dans le pays d'origine**, principalement les Comores. Outre les mineurs étrangers, de nombreux enfants français vivent également sans leurs parents.³⁰

La population étrangère est victime d'une discrimination importante (propos et comportements xénophobes) et fait l'objet de tensions avec les populations locales. On peut citer les opérations de décasage de 2016 durant lesquelles les habitations des immigrants avaient été détruites.³¹ Ces discriminations sont manifeste dans l'accès aux services publics, particulièrement de santé et lors des inscriptions scolaires.

Au regard de la croissance démographique et malgré les moyens sans cesse augmentés pour l'enseignement, l'Education nationale peine à suivre. Ainsi, en 2015, **5 000 enfants n'étaient pas scolarisés à Mayotte**.³² Des rotations sont pratiquées dans certaines écoles afin d'accueillir davantage d'enfants mais cela ne suffit pas à faire face au flux constant de demandes d'inscription. Par conséquent, de **nombreux mineurs sont en errance**, s'élèvent tout seuls et s'autogèrent, le plus souvent en groupe. Pour la plupart, ils sont **sous-nutris et présentent des « pathologies comportementales lourdes**.³³ » Beaucoup ne parlent pas français, ce qui complexifie le repérage des troubles et l'accompagnement.

2.2 Un dispositif encore insuffisant malgré une montée en puissance

Le dispositif de protection de l'enfance s'est fortement développé ces dernières années avec le recrutement d'un grand nombre d'assistants familiaux ainsi que la création de plusieurs structures d'accueil collectif. La collectivité a bénéficié de moyens importants pour développer les services mais cela reste insuffisant, en termes financiers, humains et matériels pour absorber le nombre de mineurs à accompagner.

²⁷ Chambre régionale des comptes de Mayotte, *Rapport d'observations définitives – Aide sociale à l'enfance du Département de Mayotte*, 2019, p. 2

²⁸ Défenseur des Droits, *Situation sur les droits et la protection de l'enfance à Mayotte*, 2015, p.15

²⁹ Ibid, p.19

³⁰ Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4276994>

³¹ Défenseur des Droits, *Les Outre-mer face aux défis de l'accès aux droits*, 2019, p. 24

³² Défenseur des Droits, *Situation sur les droits et la protection de l'enfance à Mayotte*, 2015, p. 31

³³ Ibid, 2015, p. 25

Par ailleurs, les services mahorais **sont encore insuffisamment organisés et manquent de compétences spécifiques liées à la prise en charge des enfants**. Beaucoup d'acteurs semblent démunis, peu formés, peu accompagnés et peu soutenus dans leurs missions. La coordination des différentes structures existantes fait défaut et peu de partenariats sont mis en place.

Beaucoup de services sont embolisés, ce qui impacte la protection des enfants. Les **informations préoccupantes sont en attente de traitement** pendant des mois, voire des années. Une partie des mesures prescrites en milieu ouvert n'est pas exécutée.

Les **services de PMI ne sont pas suffisamment étayés** alors qu'ils sont nécessaires pour repérer les enfants qui ont des problématiques et notamment les enfants sous-nutris.

Les **services sanitaires, pédopsychiatriques et médico-sociaux manquent de places** pour accueillir tous les enfants et pour réaliser les bilans de santé.

De même, les **actions de prévention sont insuffisamment développées**.

Enfin, les **éducateurs de l'ASE semblent débordés et sont difficiles à joindre, les assistants familiaux souffrent d'un accompagnement insuffisant de même que les établissements**.³⁴ Les professionnels associatifs déplorent le fait que beaucoup d'enfants n'aient pas de référents. C'est donc aux professionnels du quotidien d'être le fil rouge.

Par conséquent, un grand nombre d'enfants ne bénéficient pas d'un accompagnement adapté à leurs besoins.

2.3 Une situation qui engendre une explosion de la délinquance

Les difficultés du territoire se traduisent par des **actes de violences importants et des affrontements urbains**. La délinquance se développe, et particulièrement la délinquance juvénile. Ces jeunes, dont personne ne s'occupe, peuvent **voler pour manger** et survivre. D'autres ont un sentiment de rancœur : faute d'obtenir une place dans une institution, à défaut de diplôme, ou de perspective d'emploi, ils n'ont **pas d'espoir pour leur avenir**, et même s'ils réussissent à avoir le baccalauréat, ils n'ont pas les moyens de se rendre en métropole pour poursuivre leurs études.

Les mineurs étrangers, pour la plupart, savent qu'ils n'obtiendront **pas de titre de séjour à leur majorité** et qu'ils deviendront des clandestins. Tout cela génère un sentiment de frustration qui peut s'exprimer par des actes de délinquance. De plus, ces enfants présentent des troubles psychiques, n'ont aucune référence adulte et vivent en groupe. Toute tension peut vite devenir explosive. Les **troubles à l'ordre public sont de plus en plus fréquents** avec des émeutes, des jeunes qui caillassent les bus scolaires, qui bloquent les routes, ce qui met en difficulté tout le territoire. Des rivalités inter-villages fortes s'ajoutent à ces tensions et violences.

Cela génère un sentiment d'insécurité grandissant et des mouvements citoyens se créent du fait d'une lassitude de la situation. Par ailleurs, **ce climat d'insécurité grandissante dissuade les enseignants, les cadres, les investisseurs ou encore les touristes à venir dans le territoire**.³⁵

³⁴ Inspection Générale des Affaires Sociales, *Mission d'appui au département de Mayotte sur le pilotage de la protection de l'enfance*, 2015, p.50

³⁵ Ibid, p. 13

IV – LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN GUADELOUPE

Le dispositif de protection de l'enfance guadeloupéen tend à se structurer en se référant à celui de la métropole depuis quelques décennies.

Les structures sont plus développées qu'en Guyane et à Mayotte et la pression démographique est moindre ce qui permet une gestion plus programmée des situations. Néanmoins, **la situation économique et sociale reste tendue**, ce qui n'est pas sans conséquences sur le bien-être des enfants.

1. Les violences faites aux enfants

Les adhérents de la CNAPE expliquent que les **coups et blessures engendrés dans la sphère familiale** sont fréquents. Le modèle éducatif est considéré comme autoritaire et les parents semblent avoir des difficultés à concevoir et à concilier leur rôle parental eu égard aux droits de l'enfant.

Les **violences éducatives sont encore très présentes** et relativement tolérées par la société. A ce sujet, les adhérents regrettent qu'il n'y ait pas suffisamment de structures de soutien à la parentalité qui permettraient de sensibiliser les parents et de les accompagner vers une éducation non violente.

2. Des jeunes filles en grande souffrance

Les **violences faites aux femmes sont également importantes et semblent être en augmentation**.³⁶ A titre d'exemple, au cours de leur vie sexuelle, près d'un quart des jeunes femmes de Guadeloupe ont été victimes de violences sexuelles et un cinquième déclarent que leur premier rapport sexuel n'était pas consenti.³⁷ Par conséquent, le recours à l'IVG est très élevé, notamment pour les mineures : 1,5% des jeunes de 15 à 17 ans y ont eu recours en 2016, contre 0,7% en France métropolitaine.³⁸ On constate aussi un taux de grossesses précoces non négligeable.

Les adhérents notent **la difficulté des familles les plus démunies à assumer le coût de l'accueil dans les structures de petite enfance**. Dans un territoire où la précarité et le chômage sont importants, les jeunes mères sont donc particulièrement touchées.

On constate une **grande détresse psychologique chez les femmes** de 15 à 24 ans en Guadeloupe : 11% d'entre elles ont déjà eu des pensées suicidaires et 13% ont réalisé des tentatives de suicide.³⁹

³⁶ Disponible sur : <http://www.guadeloupe.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-securite-des-personnes-et-des-biens/Lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes/Lutte-contre-les-violences-conjugales-les-services-de-l-Etat-s-engagent-en-Guadeloupe>

³⁷ Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, *Chiffres clés de la Jeunesse en Guadeloupe*, 2018, p. 35

³⁸ Ibid, p. 32

³⁹ Ibid, p. 30

3. Des adolescents avec des fragilités psychiques impliqués dans des actes de délinquance graves

En Guadeloupe, comme dans les autres collectivités ultramarines, même si c'est dans une moindre mesure qu'en Guyane ou à Mayotte, la précarité et le chômage s'accompagnent souvent d'un décrochage scolaire élevé et précoce.

Ainsi, **beaucoup d'enfants n'ont pas d'occupation en journée et vont développer des comportements à risque**, notamment la consommation de stupéfiants (cannabis, alcool, drogue dure). Ces comportements ont des répercussions sur leur santé psychique et renforcent le risque de marginalisation sociale. Les jeunes guadeloupéens présentent davantage d'affections psychiatriques de longue durée que les jeunes de métropole.⁴⁰

Les adhérents expliquent que beaucoup de jeunes placés en institution présentent des difficultés multiples, notamment des **troubles psychiques majeurs**, qui rendent très compliquée la prise en charge. Le nombre de places en instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) ne semble pas suffisant compte tenu des besoins ce qui ne permet pas d'accompagner ces jeunes de manière appropriée.

L'articulation entre la protection de l'enfance et les secteurs médico-social et sanitaire est difficile. Ces derniers semblent ignorer les problématiques spécifiques des enfants confiés à l'ASE ce qui conduit les professionnels éducatifs, et notamment les assistants familiaux, à devoir accompagner seuls des enfants qui ont des problématiques multiples.

Les associations constatent des **actes de délinquance commis par des mineurs de plus en plus jeunes**. Cela peut s'expliquer par les raisons précitées et par le manque de perspective des jeunes qui est de plus en plus flagrant : 53% des guadeloupéens de moins de 25 ans sont au chômage.⁴¹ **Ces jeunes, souvent issus de milieux défavorisés, sont entraînés par des phénomènes de bandes**.

Le Centre Educatif Fermé (CEF) de Guadeloupe accueille des jeunes de Guadeloupe, Guyane et Martinique, et ne dispose pas de suffisamment de places. Ainsi, un certain nombre de jeunes ne peuvent bénéficier d'un accompagnement par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et sont donc en détention.

Les actes de délinquance et de violence sont particulièrement graves en Guadeloupe du fait de la **facilité d'accès aux armes à feu**. En effet, 18% des vols recensés à main armée avec armes à feu en France s'y déroulent.⁴²

Les taux **d'homicides volontaires** sont supérieurs à la métropole, **sont commis principalement par des jeunes et résultent souvent d'une rixe ou d'un règlement de compte**.⁴³

⁴⁰ Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, *Chiffres clés de la Jeunesse en Guadeloupe*, 2018, p. 35

⁴¹ Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, *Illettrisme, insertion professionnelle, santé : des défis pour les politiques de jeunesse en Outre-mer*, 2018, p. 7

⁴² Disponible sur : <https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/deposez-armes-éviter-éviter-catastrophes-drames-649914.html>

⁴³ Observatoire nationale de la délinquance et des réponses pénales, *L'arme à feu est le moyen le plus utilisé pour commettre un meurtre en Guadeloupe et à Saint-Martin*, Repères n°35, 2018

V – LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN MARTINIQUE

La situation de la Martinique présente de nombreux points communs avec celle de la Guadeloupe. Les adhérents sont particulièrement inquiets au sujet des adolescents à problématiques multiples et des phénomènes de délinquance.

Néanmoins, il existe des différences et notamment un taux de chômage moins important qu'en Guadeloupe. Il reste élevé en comparaison de celui de l'Hexagone et s'explique en partie par l'inadéquation des offres avec les qualifications des salariés locaux.

1. Une insuffisance des dispositifs de prévention, médico-sociaux et de pédopsychiatrie

Les adhérents déclarent qu'une grande partie des IP remontées au Département concernent des **adolescents qui cumulent les problématiques** : comportements inadaptés, difficultés scolaires et troubles psychiques. Les enfants accueillis en établissements de placement qui ne relèvent pas tous de la protection de l'enfance, présentent des « *difficultés de plus en plus marquées* » et « *impactent les dynamiques institutionnelles.*⁴⁴ »

Ils sont souvent confrontés à des **problématiques de toxicomanie et d'addiction**, et des **troubles du comportement** qui mettent en difficulté les professionnels. Les groupes de jeunes trop nombreux dans les établissements, le manque de possibilité pour les séjours de rupture ou les transferts pour permettre aux jeunes et aux professionnels de « *souffler* » sont déplorés.

Il apparaît nécessaire de développer un accompagnement spécifique. Cependant, aujourd'hui, le **manque de places en ITEP et dans les services de pédopsychiatrie** ne permet pas un travail partenarial autour de ces jeunes aux problématiques multiples. Le centre de soins pour adolescents peut être sollicité mais il ne prévoit pas de possibilité d'hébergement ou de séjour.

Les professionnels estiment que si la dimension préventive était davantage travaillée, ces jeunes pourraient être repérés de manière plus précoce et un accompagnement adapté et un soutien à la parentalité permettraient d'éviter l'aggravation de leurs troubles.

Beaucoup d'entre eux sont sans domicile, sans aucun encadrement, vivent au sein de **groupes de jeunes nocifs** qui peuvent se montrer dangereux : cambriolages, vols à main armée, etc. Ils sont principalement issus de milieux défavorisés.

Pour les jeunes venant de familles plus aisées, les professionnels constatent qu'elles sont monoparentales et que **le ou les parent(s) a (ont) adopté une attitude démissionnaire face à son (leur) rôle parental.**

Ainsi, les professionnels peinent à accompagner ces jeunes et à les ramener vers une prise en charge, une scolarité et/ou une insertion professionnelle.

⁴⁴ Observatoire départemental de la protection de l'enfance de Martinique, *Rapport annuel*, 2015, p. 21

2. Les difficultés liées à la scolarité, à l'insertion professionnelle et au passage à l'âge adulte

Les jeunes sont les plus touchés par le chômage et souvent destinés à des emplois précaires.⁴⁵

Par conséquent, ils sont nombreux à quitter l'île pour des études secondaires ou pour trouver un emploi, ce qui explique en partie, outre la baisse de la natalité, le phénomène de vieillissement de la population martiniquaise.⁴⁶

Cela crée un cercle vicieux : les jeunes qui ont le moins de difficultés s'en vont et s'installent ailleurs. Les autres, démotivés et en décrochage scolaire, restent. On retrouve également cette problématique en Guadeloupe, et dans une moindre mesure, dans l'ensemble des territoires ultramarins.

Les professionnels expliquent que les jeunes qu'ils accompagnent sont parfois déscolarisés depuis très longtemps, inscrits dans des phénomènes de bandes. **Certains adolescents présenteraient donc un niveau insuffisant voire inexistant des apprentissages fondamentaux.**

Les ramener vers une scolarité et/ou une insertion professionnelle est très difficile : ils sont réticents pour s'engager dans les apprentissages alors qu'ils ont beaucoup de retard à rattraper. Repartir dans l'acquisition des bases et les préparer à l'insertion professionnelle nécessite que le personnel soit qualifié et en nombre suffisant, éducateurs comme professeurs.

En effet, ces jeunes ont besoin d'un accompagnement individualisé et soutenu. Or, comme tous les territoires ultramarins, **la Martinique peine à recruter des professionnels diplômés et suffisamment formés pour assurer ce type d'accompagnement.**

Par ailleurs, les jeunes majeurs martiniquais vivent souvent en famille d'accueil ou dans des établissements d'hébergement collectif. **Les places en appartements sont rares, ce que les professionnels regrettent, car cela ne les aide pas à devenir autonomes.**

La même problématique est constatée dans la population générale où 71,7% des jeunes de 20 à 24 ans vivent chez leurs parents (contre 46% dans l'Hexagone)⁴⁷.

⁴⁵ Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4478918>

⁴⁶ Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4796029>

⁴⁷ Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, *Chiffres clés de la Jeunesse en Martinique*, 2018, p. 22

VI – LA PROTECTION DE L'ENFANCE A LA REUNION

Le taux de pauvreté à la Réunion est important et la situation s'est dégradée ces dernières années. Beaucoup dépendent des **prestations sociales qui constituent la ressource monétaire principale pour un quart des ménages**⁴⁸.

Les enfants des quartiers urbains précaires vivent dans des habitats surpeuplés et sont très exposés à l'exclusion sociale.⁴⁹ Cette promiscuité peut expliquer **l'ampleur des violences faites aux enfants et aux femmes.**

Comme dans les autres territoires, il est difficile d'apporter des réponses diversifiées et adaptées aux besoins des enfants et des jeunes adultes.

1. Des climats familiaux dégradés

Entre 2014 et 2018, **le nombre de faits de violence constatés sur des enfants à la Réunion n'a cessé d'augmenter** (+62%), dont 43% de violences sexuelles.⁵⁰ Les **IP concernent principalement des enfants de moins de 11 ans.**

Ces actes semblent souvent liés à une **alcoolisation du ou des parent(s)**. L'alcool est considéré comme un véritable fléau qui touche les personnes les plus démunies. Bien que la Réunion compte moins de buveurs chroniques que l'Hexagone, le taux de mortalité lié à l'alcool y est deux fois plus élevé du fait de quantités plus importantes ingérées et de la consommation d'alcools plus forts.⁵¹

Au-delà des violences, les carences éducatives dont résultent **des négligences lourdes** sont importantes et les climats familiaux extrêmement dégradés.

Les enfants des familles les plus précaires présentent des **difficultés scolaires**, ne vont plus à l'école, parfois dès la 6^{ème}. Lorsque la présence parentale est moindre, les enfants peuvent être en **errance**, ce qui tend à devenir plus fréquent, et peuvent, eux aussi, s'adonner à des pratiques addictives : alcool, cannabis, crack, etc.

Les adhérents font part de leurs inquiétudes quant à la **montée des addictions chez les jeunes** qui associent plusieurs produits stupéfiants, ce qui a des conséquences délétères sur leur santé et leur bien-être.

2. Les parcours difficiles des femmes et le manque de prise en charge

Les phénomènes d'alcoolisation touchent également les femmes. En effet, la Réunion est la région la plus touchée par les **troubles liés à l'alcoolisation foetale** chez les nouveau-nés.⁵²

⁴⁸ Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3567996>

⁴⁹ Défenseur des Droits, *Les Outre-mer face aux défis de l'accès aux droits*, 2019, p.14

⁵⁰ Observatoire régional de la santé de l'Océan Indien, *Petite enfance, enfance et adolescence à la Réunion*, 2019, p. 43

⁵¹ Disponible sur : <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/alcool-a-la-reunion-les-agressions-liees-a-l-alcool-encore-trop-nombreuses-875368.html>

⁵² Disponible sur : <https://la1ere.francetvinfo.fr/alcoolisation-foetale-cinq-fois-plus-cas-reunion-qu-au-niveau-national-624500.html>

Par ailleurs, les actes de violences sont également dirigés envers les jeunes femmes réunionnaises qui sont exposées aux agressions sexuelles ou aux viols.⁵³ La **prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, comme celles faites aux enfants, sont insuffisantes**. Les taux d'IVG sont importants chez les mineures, tout comme les grossesses précoces.

Les adhérents déplorent le **manque de dispositifs accessibles pour les jeunes filles prises en charge par l'ASE**. En effet, la plupart des foyers d'hébergement sont destinés aux garçons et le Département, frileux sur la mixité, est réticent à y ouvrir des places réservées aux jeunes filles. Peu de lieux peuvent donc les accueillir.

3. Un déficit de réponses adaptées pour les enfants présentant des problématiques multiples

Comme dans les autres départements d'Outre-mer, les dispositifs de protection de l'enfance de la Réunion sont confrontés à l'accueil **d'adolescents présentant plusieurs difficultés**.

Les adhérents expliquent que certains sont orientés par défaut vers des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance alors que **ceux souffrant de troubles sévères relèveraient du secteur médico-social ou de la pédopsychiatrie**.

Or, les délais pour obtenir un rendez-vous en Centre Médico-Psychologique (CMP) peuvent aller jusqu'à trois mois et les ITEP ont de longues listes d'attente. Le travail pluridisciplinaire est donc difficile à mettre en place alors que les besoins de ces enfants et adolescents le nécessitent.

De manière générale, **les taux d'équipements en psychiatrie infanto-juvénile⁵⁴ et pour l'accompagnement médico-social des enfants en situation de handicap restent faibles**.⁵⁵

Ces adolescents courent le risque de s'inscrire dans la délinquance, même si les adhérents estiment que les **actes de délinquance juvénile sont en baisse ces dernières années**.

⁵³ Défenseur des Droits, *Les Outre-mer face aux défis de l'accès aux droits*, 2019, p.12

⁵⁴ Observatoire régional de la santé de l'Océan Indien, *Petite enfance, enfance et adolescence à la Réunion*, 2019, p. 28

⁵⁵ Ibid, p. 30

VII – FOCUS SUR LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19 n'a pas été sans conséquence dans les territoires d'Outre-mer. Outre la gestion de l'épidémie, elle est venue renforcer les difficultés préexistantes.

1. Les difficultés liées aux conditions sanitaires, économiques et sociales

Alors que les **structures médicales ne sont pas suffisantes** et ne permettent pas de couvrir les besoins en temps normal, l'épidémie a engendré de grandes difficultés. Certains établissements sociaux et médico-sociaux ont mis à disposition leurs locaux afin de répondre aux besoins hospitaliers. Les professionnels ont fait face à un **manque d'équipements** : masques, blouses, respirateurs, etc. La distance avec la métropole n'a pas facilité l'envoi de matériel. Pour pallier au **manque de médecins**, l'Etat a autorisé des médecins diplômés hors Union Européenne à exercer dans certains territoires ultramarins.⁵⁶

Enfin, les **difficultés d'accès à l'eau et à l'électricité** ont aggravé les conditions de vie et les difficultés sanitaires des habitants.

A ces difficultés sanitaires, s'est ajoutée la **crise alimentaire** que vivent aujourd'hui certains territoires, notamment la Guyane et Mayotte. Avec l'arrêt de l'économie informelle du fait du premier confinement, une « absence de possibilité d'acheter à manger » a entraîné une augmentation de la **malnutrition des enfants**.

De ce fait, la prestation de restauration scolaire a été redirigée vers les familles et la Croix-Rouge a apporté une aide alimentaire dans ces deux territoires.⁵⁷ Bien que ces deux actions aient été précieuses, elles n'étaient pas à la hauteur des problématiques.

La crise sanitaire a amplifié la précarité de nombreuses familles ultramarines. Elle a également renforcé les tensions sociales préexistantes, notamment à Mayotte où une recrudescence de cambriolages, d'intrusions et de vandalisme a été constatée.

2. Le confinement et les risques de violences intrafamiliales

Le confinement a été vécu très difficilement dans les territoires ultramarins où de **nombreuses familles vivent dans un logement suroccupé** (12,2% de la population)⁵⁸. La promiscuité a eu des conséquences sur les climats familiaux et s'est avérée particulièrement dangereuse pour les enfants.

Les adhérents ont constaté des situations explosives, pouvant se traduire par une **augmentation des violences intrafamiliales**.

⁵⁶ Disponible sur : <https://la1ere.francetvinfo.fr/coronavirus-medecins-etrangers-autorises-exercer-certains-territoires-outre-mer-818502.html>

⁵⁷ Disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/economie/coronavirus-la-question-de-la-faim-se-pose-en-outre-mer-20200414>

⁵⁸ Disponible sur : <https://la1ere.francetvinfo.fr/quelles-sont-les-conditions-de-vie-des-menages-ultra-marins-en-période-de-confinement-825192.html>

3. Le confinement et le décrochage scolaire

L'école à domicile a été problématique pour beaucoup de familles pour plusieurs raisons. **Faute d'accès à un ordinateur ou à une connexion internet**, ou parce que les parents ne parlent pas couramment français, ceux-ci ne pouvaient assurer le suivi scolaire de leurs enfants, etc.

Pour les enfants ultramarins déjà marqués par un important décrochage scolaire et précoce, **la situation sanitaire a aggravé leur situation et creusé les inégalités avec les autres enfants**.

4. Les établissements et services de la protection de l'enfance

Les associations ont déploré **l'approvisionnement tardif en équipements de protection** et ont fait preuve d'inventivité pour pallier à ce problème : utilisation des masques datant de la crise du H1N1, appel à des villages pour confectionner des masques, solidarités inter-associatives. De manière générale, elles estiment que **les conseils départementaux n'ont pas été suffisamment soutenant, ou trop tardivement**.

Beaucoup d'adhérents ont fait face à un **manque important de professionnels**. Certains ont dû fermer les établissements collectifs et faire appel à des assistants familiaux employés de manière provisoire.

D'autres ont renvoyé les enfants en famille quand la situation le permettait et avec l'accord de l'ASE. Les établissements qui ont pu rester ouverts ont fait appel à des CDD, des stagiaires en 3^{ème} année de formation de travail social, ou ont redéployé des salariés de services fermés.

Le suivi des mesures de milieu ouvert s'est fait à distance, par téléphone ou en visioconférence. Néanmoins, toutes les familles n'étaient pas équipées pour ces échanges. **Les interventions à domicile, qui devaient être réalisées en cas d'urgence, étaient difficiles à mettre en œuvre du fait de l'isolement géographique de certaines familles, du manque de véhicules de service ou encore de la précarité des logements** ne permettant pas de recevoir des travailleurs sociaux au risque de les exposer sur le plan sanitaire.

Enfin, certains adolescents ont fugué des lieux d'hébergement et sont rentrés au domicile. Dans certains cas, et avec l'accord de l'ASE, les enfants sont restés chez leurs parents. Dans d'autres, lorsque les situations présentaient un risque de danger, ils ont été ramenés au foyer d'hébergement.

Plusieurs adolescents ont peiné à respecter le confinement : fugues régulières puis retour au foyer, ce qui n'a pas facilité le respect des mesures sanitaires pour protéger les autres enfants et les professionnels.

Le confinement a généré une grande frustration pour certains qui sont allés jusqu'à agresser physiquement le personnel.

CONCLUSION

Les territoires ultramarins sont marqués par une grande précarité et un chômage important. Beaucoup de familles vivent dans les logements insalubres et suroccupés, et rencontrent des difficultés pour se nourrir. Le **maillage territorial est insuffisant** et ne permet pas à l'ensemble des habitants d'accéder aux services publics et aux soins. La crise sanitaire a aggravé les difficultés des familles, et particulièrement celles des plus précaires.

Ces conditions de vie impactent grandement l'enfance. L'insuffisance des dispositifs de soin et de PMI ne permet pas de garantir le suivi de santé des enfants et de répondre à leurs besoins. De la même manière, l'accompagnement des enfants en situation de handicap n'est pas adapté.

Par ailleurs, la **dimension préventive** n'est pas assez travaillée alors qu'elle est nécessaire afin de prévenir les actes de violences intrafamiliales et envers les femmes qui sont particulièrement importants.

La précarité, le manque de soins et les violences dont sont victimes les enfants ont des conséquences sur leur santé psychique. Ces difficultés sont renforcées par le décrochage scolaire, l'absence de perspective pour l'avenir, la consommation de produits stupéfiants et l'insuffisance des équipements sanitaires notamment de santé mentale. Les jeunes cumulent ainsi, faute de suivi adapté, des problématiques qui ne peuvent que s'accroître à défaut d'être traitées. Sans un cadre familial suffisamment disponible et structurant, ils peuvent être entraînés dans la délinquance.

Les dispositifs d'accompagnement des enfants et adolescents ne sont pas suffisamment développés et sont mal répartis dans le territoire. Les partenariats interdisciplinaires sont rares, du fait d'un manque d'établissements, de professionnels et de coordination. **Cela ne permet pas de diversifier les réponses et de proposer des modalités d'accompagnement adaptées aux besoins des enfants.**

L'ensemble du dispositif semble reposer **sur l'engagement des professionnels de terrain**. Pourtant, les associations rencontrent de plus en plus de difficultés à recruter des professionnels qualifiés pour assurer l'accompagnement des enfants. Cela amène à se questionner sur le **manque d'offre de formations territoriales** et plus largement sur l'attractivité des métiers du social et du médico-social.

Néanmoins, **les associations font preuve, sans doute plus qu'ailleurs, d'inventivité et d'innovation afin de développer des actions pour améliorer la vie des enfants ultramarins**. Ces dispositifs seront présentés dans le prochain rapport qui sera réalisé au cours de l'année 2021 et qui aura pour objectifs de formuler des préconisations et de mettre en avant les actions positives réalisées en Outre-mer et qui doivent être développées.

REFERENCES

1. Bibliographie

- **Chambre régionale des comptes de Mayotte**, Rapport d'observations définitives – Aide sociale à l'enfance du Département de Mayotte, 2019
- **Commission consultative des droits de l'homme**, Avis « Droits des étrangers et droit d'asile dans les Outre-mer : Le cas de la Guyane et de Mayotte », 2017
- **Conseil économique, social et environnemental**, Valorisons les langues des Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale, 2019
- **Défenseur des Droits**, *Les Outre-mer face aux défis de l'accès aux droits*, 2019
- **Défenseur des Droits**, Situation sur les droits et la protection de l'enfance à Mayotte, 2015
- **Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale**, *Chiffres clés de la Jeunesse en Guadeloupe*, 2018
- **Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale**, *Chiffres clés de la Jeunesse en Martinique*, 2018
- **Gautier A.**, Le long chemin vers l'égalité des droits sociaux pour tous les français, Informations sociales, n°186, 2014, pp 68-77
- **Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire**, Illettrisme, insertion professionnelle, santé : des défis pour les politiques de jeunesse en Outre-mer, 2018
- **Inspection Générale des Affaires Sociales**, Mission d'appui au département de Mayotte sur le pilotage de la protection de l'enfance, 2015
- **Observatoire départemental de la protection de l'enfance en Guyane**, *La situation critique de la protection de l'enfance en Guyane : Une impérieuse nécessité d'agir*, 2015
- **Observatoire départemental de la protection de l'enfance de Martinique**, *Rapport annuel*, 2015
- **Observatoire français des drogues et des toxicomanies**, *Drogues et addictions dans les Outre-mer : état des lieux et problématiques*, Juin 2020
- **Observatoire nationale de la délinquance et des réponses pénales**, *L'arme à feu est le moyen le plus utilisé pour commettre un meurtre en Guadeloupe et à Saint-Martin*, Repères n°35, 2018
- **Observatoire régional de la santé de l'Océan Indien**, *Petite enfance, enfance et adolescence à la Réunion*, 2019
- **Rapport parlementaire**, Suicides des jeunes Amérindiens en Guyane française : 37 propositions pour enrayer ces drames et créer les conditions d'un mieux-être, 2015
- **Sénat**, Rapport d'information sur la situation des départements d'Outre-Mer, 2009
- **Sénat**, Rapport d'information sur les violences faites aux femmes dans les Outre-Mer, 2020
- **Service statistique ministériel de la sécurité intérieure**, *Insécurité et délinquance en 2019 : bilan statistique*, 2019

2. Sitographie

- **Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)**
Disponible sur : <http://www.insee.fr/>
- **Le portail des Outre-mer : La 1^{ère}**
Disponible sur : <https://la1ere.francetvinfo.fr/>
- **Les services de l'Etat en Guadeloupe**
Disponible sur : <http://www.guadeloupe.gouv.fr/>
- **Le Figaro**
Disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/>

LISTE DES SIGLES

- **AEMO** : Action Educative en Milieu Ouvert
- **ASE** : Aide Sociale à l'Enfance
- **CEF** : Centre Educatif Fermé
- **CMP** : Centre Médico-Psychologique
- **INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- **IP** : Information Préoccupante
- **IVG** : Interruption Volontaire de Grossesse
- **MNA** : Mineurs Non Accompagnés
- **PMI** : Protection Maternelle et Infantile
- **PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse



118 rue du Château des Rentiers, 75013 Paris
Tél. 01 45 83 50 60 - E-mail : contact@cnap.e.fr
www.cnap.e.fr